

Les propos du temps présent

Association des médecins de CLSC du Québec * T. : (514) 875-7412 * Fax : (514) 875-9365 * C. : info@amclscq.org

Sondage sur l'informatisation en CLSC

Notre sondage sur l'informatisation est maintenant complété. Plus de 150 médecins y ont participé et nous vous en remercions.

On se rappelle que lors de la dernière assemblée générale du 10 octobre 2014, votre Exécutif a reçu le mandat de développer des outils pour faciliter l'intégration d'un DMÉ pour nos équipes de médecins en CLSC.

Le Dr Jean-Marc Hébert analyse actuellement les données recueillies. Nous vous tiendrons informés des suites que nous donnerons à ce sondage au cours des prochaines semaines.

Commission parlementaire sur le projet de loi 20

L'Association des médecins de CLSC du Québec a reçu une invitation pour participer aux audiences publiques entourant le projet de loi n° 20 qui se tiendront du 24 février au 25 mars 2015. C'est avec enthousiasme que nous l'avons acceptée et nous serons entendus le 18 mars prochain à 16 h.

La Dre Catherine Risi, vice-présidente et moi-même sommes à préparer un mémoire, avec le soutien de la FMOQ, que nous comptons déposer prochainement à la commission parlementaire.

De par son approche contraignante et coercitive, le projet de loi 20 aura des impacts néfastes sur les services que nous offrons à la population, mais aussi sur la pratique médicale en CLSC.

Bien entendu, dans ce mémoire, nous comptons mettre l'accent sur les effets négatifs qu'il

engendrera, mais nous voulons aussi dire au ministre et aux parlementaires que c'est avec la collaboration des médecins de famille que nous pourrions améliorer l'accessibilité aux soins.

Nous y réaffirmerons également que les médecins de CLSC et de santé publique font partie de la solution et que nous pouvons contribuer à assurer un meilleur accès aux services de première ligne.

Projet de loi 20 – Tournée de la FMOQ

Nous vous rappelons la tournée d'information menée par Dr Louis Godin pour les deux premières semaines de mars. Occasion privilégiée pour entendre la proposition alternative qu'entends faire la FMOQ au Projet de loi 20, c'est aussi l'occasion d'échanger sur la contribution de tous les médecins de famille pour améliorer l'accessibilité.

Je rappelle que le statu quo n'est pas possible. Nous n'accepterons pas l'approche du ministre Barrette mais nous devons nous engager chacun à faire notre part. Les solutions proposées par la FMOQ sont réalistes et interpellent chacun de nous...

Soyez en grand nombre à l'une de ces rencontres près de chez vous. Nous vous ferons suivre par courriel les coordonnées des rencontres. Je rappelle que la réunion du 4 mars sera disponible en Web diffusion pour les médecins en région. Certains lieux de diffusion sont connus. Contactez-nous si vous êtes intéressés.